

Expulsion d'enfants de « sans-papiers » :

Mobilisons-nous pour qu'il n'y ait aucune chaise vide à l'école !

Rassemblement le samedi 10 mai à 11h à l'Esplanade de la Paix à Gap

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF CITOYEN de solidarité avec les familles sans-papiers, soutenu par ATTAC 05, CIMADE, FCPE 05, RESF, SOLIDAIRES, SUD-Education, UDCGT05

Gap, mercredi 7 mai 2014

Après avoir été informés du refus de la Préfecture d'attribuer des cartes de séjour à 3 familles de Gap et Veynes sur les 5 pour lesquelles notre collectif se mobilise, nous nous inquiétons de la situation de ces familles. Nous demandons leur régularisation, pour que leurs enfants puissent poursuivre paisiblement leur scolarité dans notre département.

Une famille avec trois enfants scolarisés à l'école primaire de Veynes, une mère et son fils en classe de 4ème au Collège Centre de Gap, une jeune mère et son enfant de 2 ans et demi né en France, sont mis dans des situations dramatiques. Ils ont fui leur pays suite à des persécutions familiales, politiques ou religieuses. Leur expulsion aurait des conséquences graves sur la scolarité et l'équilibre de ces enfants, qui avaient commencé à se reconstruire après les drames qu'ils ont vécus.

Pourtant ces familles participent toutes à la vie locale, sont investies dans des activités pour leurs enfants, font du bénévolat, ont des promesses d'embauche. Elles sont très bien intégrées, elles ont fait de nombreux efforts depuis leur arrivée en France pour apprendre le français et faciliter la scolarité de leurs enfants.

Malgré la mobilisation des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves, de nombreuses associations et le soutien de plus de 400 habitants des Hautes Alpes, le représentant de l'Etat a choisi de ne pas régulariser ces trois familles : cette mesure indigne et injuste n'est pas à l'honneur d'un gouvernement qui se réclame de la solidarité.

La circulaire du ministère de l'Intérieur du 11 mars 2014 fait son effet avec pour conséquences le déni du droit à l'éducation pour tous et la stigmatisation des étrangers les plus vulnérables.

Nous réclamons la régularisation de ces familles sans papiers au nom du respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui précise :

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Notre Collectif, fidèle à ses principes d'égalité et de droit pour tous, reste solidaire de ces familles sans papiers.

Nous appelons tous ceux qui refusent la décision du Préfet des Hautes Alpes manifester leur indignation et se rassembler nombreux le samedi 10 mai à l'Esplanade de la Paix à Gap pour

- **le Cercle de Silence de 11H à 11H30**
- **une manifestation à partir de 11h30**

Contact :

Delphine Defrade	tél 06 70 76 14 13
Anne Chavanne (FCPE)	tél 06 70 76 14 13
Bernard Parent	tél 06 70 76 14 13